

LA ROUGEOLE

Clignotants d'alerte au rouge !

La rougeole ? Ça existe toujours cette maladie-là ? Hélas oui... Cette affection que l'OMS avait pensé voir disparaître pour 2010 fait à nouveau parler d'elle.

ELIDE MONTESI

SANTÉ

Fèvre éruptive se manifestant par des taches rouges disséminées à la surface de la peau, après quelques jours de malaises avec fièvre, toux et larmoiement.

C'est une maladie de l'enfance, contagieuse souvent épidémique. On ne la fait qu'une fois dans sa vie. Elle peut, surtout en temps d'épidémie, causer la mort... On ne connaît pas de remède particulier... » : la maladie ainsi décrite dans un « *Traité de médecine théorique et pratique* » de la fin du XIX^e siècle n'est autre que la rougeole.

Mais, direz-vous peut-être alors, c'est une maladie d'enfance, pas trop grave, et que la médecine moderne peut soigner facilement, non ? Et bien non, il n'existe pas plus de remède particulier pour traiter cette maladie à notre époque qu'il n'y en avait au début du siècle dernier. Mais nous sommes quand même mieux armés qu'alors contre cette pathologie puisque nous disposons depuis 1970 d'un vaccin efficace et sûr pour la prévenir. C'est grâce à la vaccination que nous avons

l'impression que la rougeole a disparu. L'impression seulement, car sa réapparition ces derniers temps a été suffisamment inhabituelle pour que nos autorités sanitaires jugent utile de tirer la sonnette d'alarme.

Recrudescence chez nous

On assiste en effet à une recrudescence de cas de rougeole dans plusieurs États européens : en France, le nombre de cas enregistrés par l'Institut de Veille sanitaire est passé de 604 en 2008 à plus de 5000 en 2010 et déjà 3749 cas pour les deux premiers mois de 2011; en Suisse, 190 cas de rougeole ont été signalés pour le mois de mars et la première semaine d'avril 2011. Et en Belgique, plus de 400 cas ont été enregistrés pour le premier semestre 2011 (5 nouveaux cas par jours en mai et juin), contre une quarantaine sur toute l'année 2010. Au total depuis le début de cette année, plus de 6500 cas de rougeole ont été signalés dans les pays européens. On peut donc bel et bien parler d'épidémie.

Si le virus de la rougeole, dont le seul réservoir est l'espèce humaine, reprend ainsi du poil de la bête, la faute en incombe à une couverture vaccinale encore insuffisante : pour éradiquer la maladie de la région européenne, on a calculé qu'il fallait que 95 % des individus aient reçu deux doses de vaccin. Or en Belgique, si le taux de vaccination pour la première dose est de 92 %, il retombe à 85 % pour la deuxième.

Il reste donc ainsi une proportion non négligeable de personnes non immunisées susceptibles d'attraper la rougeole... et surtout de la transmettre. Car il s'agit d'une maladie extrêmement contagieuse : un postillon suffit et, en l'absence de vaccination, une personne contaminée peut en contaminer à son tour une quinzaine d'autres. Alors que si la protection vaccinale atteint le seuil requis, un malade ne devrait contaminer au maximum que les deux à trois personnes sur cent qui n'auraient pas été protégées malgré le vaccin (qui n'est jamais efficace à 100 %). La période de contagion est assez longue puisque les malades sont contagieux déjà quatre jours avant l'éruption et le restent quatre jours après, et que le virus persiste dans l'air et sur les surfaces contaminées pendant deux bonnes heures...

Schéma de vaccination

1^{ère} dose de vaccin : 12 mois - 2^e dose de vaccin : 11-12 ans

La vaccination antirougeole s'administre en même temps que celle contre la rubéole et les oreillons (**vaccin dit RRO**). L'Inspection médicale scolaire envoie un rappel aux parents dont les enfants n'auraient pas encore reçu la première dose de vaccin à l'âge de 5 ans et un rappel à l'âge de 11 ans pour la deuxième dose.

Ce vaccin a été victime d'une **campagne de diffamation** à la fin des années 1990, quand il fut soupçonné de provoquer des cas d'autisme. Il a récemment été prouvé (voir *Equilibre* n°55) qu'il s'agissait d'études truquées. Leur auteur, le médecin anglais Andrew Wakefield, a récemment été condamné et radié de l'Ordre des médecins britannique.

Enfants et jeunes ados

L'épidémie actuelle de rougeole se caractérise par le fait qu'elle touche surtout des personnes non vaccinées, dont de tout jeunes bébés mais aussi des personnes insuffisamment immunisées en raison d'une vaccination incomplète, la dose de rappel n'ayant jamais été administrée. Une autre caractéristique de



GETTY

Les nombreux ados qui sont contaminés sont souvent ceux qui n'ont pas reçu la deuxième dose de vaccin, vers l'âge de 11-12 ans.

ces nouveaux cas de rougeole est l'âge des personnes atteintes : l'âge moyen est d'environ 9 ans et un tiers a plus de 15 ans. Les adolescents sont donc plus frappés actuellement par la rougeole que les jeunes enfants. On ne s'étonnera pas de cet état de chose puisque c'est la deuxième dose de vaccin, habituellement administrée vers 11-12 ans, qui permet d'atteindre la protection maximale... et que c'est celle qui est aussi la plus fréquemment négligée. Pour 15% des enfants, l'immunité n'est pas acquise dès la première dose. Rappelons – si besoin en était – que la rougeole étant une maladie virale, les antibiotiques sont inefficaces...

Bénigne, mais...

Oui, mais après tout, la rougeole ce n'est pas une maladie si grave que ça, penserez-vous peut-être... Dans la toute grande majorité des cas, dans nos régions, en effet, il est vrai qu'elle reste une maladie bénigne qui se limite à un gros état grippal avec fièvre, catarrhe respiratoire et la fameuse éruption. 95% des décès qu'elle provoque surviennent dans les pays économiquement faibles et dont la situation sanitaire est déficiente. Restent tout de même 5% de décès dans les autres pays (un décès sur 3000 cas déclarés en Europe, c'est tout de même inquiétant), et quelques complications non négligeables (otites, pneumonies, mais aussi convulsions voire méningo-encéphalite dans 1 cas

sur 1000, ou pis encore une encéphalite sclérosante, rare mais redoutable, qui peut se développer plusieurs années après la maladie et entraîner un retard mental ou des paralysies). Le virus de la rougeole diminue en effet les compétences immunitaires de l'organisme pour d'autres infections, en particulier bactériennes.

Ces complications non seulement prolongent la durée de la maladie mais nécessitent parfois une hospitalisation. Certes les complications les plus graves sont heureusement les plus rares, mais leur risque est d'autant plus élevé que les personnes contaminées par la rougeole sont plus fragiles, comme c'est le cas pour les tout jeunes enfants non encore vaccinés (la première dose de vaccin n'est en effet administrée que vers l'âge d'un an), surtout si leur mère n'est elle-même pas immunisée.

Parmi les personnes susceptibles d'être plus sensibles à la rougeole, citons aussi celles qui souffrent de problèmes respiratoires ou cardiaques chroniques ou celles dont l'immunité est diminuée par des traitements comme une chimiothérapie anti-cancéreuse ou des immunosuppresseurs par exemple. Parmi les autres complications, s'il est vrai que la rougeole, contrairement à la rubéole, ne provoque pas de malformations fœtales, les femmes enceintes non immunisées atteintes par la maladie courent un risque d'avortement spontané en début de grossesse ou d'accouchement prématuré en fin de grossesse en raison de la fièvre que cette affection provoque.

Pour soi et pour les autres

C'est aussi pour cela que, même si les personnes en bonne santé ont peu à craindre de la rougeole dans l'absolu, se soumettre à la vaccination, c'est faire acte de solidarité pour les plus faibles. C'est ce principe qui est appliqué par l'obligation – très critiquée – de vacciner les enfants que l'on inscrit dans un milieu d'accueil. N'en déplaise aux anti-vaccinateurs, qui portent une lourde part de responsabilité dans le retour de la rougeole et de ses conséquences, la balance bénéfico-risque penche très nettement en faveur du vaccin.

Vu la contagiosité élevée de la rougeole, l'éviction de l'école ou du milieu d'accueil est imposée dès l'apparition de la maladie et jusqu'à guérison de celle-ci, c'est-à-dire en pratique dès que l'éruption se manifeste et jusqu'à sa disparition cinq à six jours plus tard... mais un fort état grippal précède déjà cette éruption de quelques jours. Cette mesure d'écartement a un coût social si l'on prend en considération que les parents n'auront parfois pas d'autre choix que de s'absenter eux-mêmes du travail pour prendre en charge leur enfant. Et une rougeole à l'adolescence, tranche d'âge la plus touchée au cours de l'épidémie actuelle, peut faire perdre presque deux précieuses semaines de cours... ou rater une session d'examen. Pas de panique toutefois : sachez qu'en cas de contact avec une personne atteinte, on peut encore éviter la rougeole en recevant une dose de vaccin endéans les trois jours qui suivent ce contact. 